

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-10-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 1^{er} jour du mois d'octobre deux mille treize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2013-10-210

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2013
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Assemblée de consultation, longueur des îlots
8. Adoption du règlement, longueur des îlots
9. Assemblée de consultation, zone Af/a-110
10. Adoption du second projet de règlement, zone Af/a-110
11. Adoption du premier projet de règlement, zone Rec-4 (retiré)
12. Assemblée de consultation, plan d'urbanisme Perthuis
13. Adoption du règlement, plan d'urbanisme Perthuis

14. Adoption règlement, secteur Perthuis
15. Soumission, aqueduc Chemin Neuf/des Conifères
16. Appel d'offres – Construction d'un bâtiment non-chauffé
17. Permanence monsieur Camil Julien
18. Employés temporaires pour le déneigement
19. Rémunération du personnel électoral
20. Approbation budget, scrutin 3 novembre 2013
21. Autorisation signature entente TransCanada
22. Climat municipalité
23. Appui CPTAQ, dossier famille Savard
24. Paiement Programme Rénovation Québec
25. Développement Portneuvien, fin de parc 10% (phase 3)
26. Offre de services, monsieur Gagnon
27. Plan stratégique de développement durable
28. Dépôt rapport d'eau potable
29. Embauche pompiers volontaires
30. Modification rés. 2013-08-182, Commission toponymie - Perthuis
31. Période de questions sur les sujets traités.
32. Levée de l'assemblée

Période de questions

Une question est posée au conseil.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 1^{er} octobre 2013. (du 9 septembre au 1^{er} octobre 2013)

Rés.2013-10-211

Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2013.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 septembre 2013 soit accepté tel que présenté.

Rés.2013-10-212**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 192 102.83 \$.

Liste des comptes à payer	104 928.43 \$
Liste des chèques émis	21 100.39 \$
Liste transaction internet et en ligne	500.00 \$
Liste chèques manuels	22 752.21 \$
Liste des salaires	42 821.80 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 23 septembre 2013 est déposé au conseil municipal, le 1^{er} octobre 2013.

Assemblée de consultation, longueur des îlots

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant la sous-section 5.2.1 du chapitre 5 du règlement de lotissement #114 ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre des îlots plus petits.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2013-10-213**Adoption du règlement, longueur des îlots**

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #144 « Modifiant la sous-section 5.2.1 du chapitre du règlement de lotissement numéro 114 » soit adopté.

Assemblée de consultation, zone Af/a-110

Monsieur le maire explique le second projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre la construction résidentielle dans la zone Af/a-110 ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale dans la zone Af/a-110 en bordure de la route St-Gilbert.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2013-10-214 Adoption du second projet de règlement, zone Af/a-110

Attendu qu'une copie du second de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #145 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre la construction résidentielle dans la zone Af/a-110 » soit adopté.

Assemblée de consultation, plan d'urbanisme Perthuis

Monsieur le maire explique le second projet de règlement « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de reconfigurer les aires d'affectation résidentielle de villégiature et l'aire d'affectation récréative dans la seigneurie de Perthuis ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de reconfigurer les aires d'affectation « résidentielle de villégiature » ainsi que l'aire d'affectation « récréative » afin d'assurer la concordance de leurs limites respectives avec les limites des lots apparaissant sur le plan de lotissement déposé au cadastre le 18 juillet 2013 sous le numéro de dossier 1006723.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2013-10-215 Adoption règlement, plan d'urbanisme Perthuis

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #147 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de reconfigurer les aires d'affectation résidentielle de villégiature et l'aire d'affectation récréative dans la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Rés.2013-10-216 Adoption règlement, secteur Perthuis

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #143 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajuster les limites des zones résidentielles de villégiature RV et de la zone récréative REC-201 dans la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Rés.2013-10-217 Soumission, aqueduc Chemin Neuf/des Conifères

Considérant que des appels d'offres sur invitation pour le remplacement d'une conduite d'eau potable localisée en partie sur la rue des Conifères et le Chemin Neuf ont été demandés auprès de cinq (5) firmes;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Pax Construction	142 270.07 \$
Gilles Rochette et Fils	122 375.94 \$
Raymond Robitaille Excavation	non déposé
Construction DJL	non déposé
Construction et Pavage Portneuf	142 031.87 \$

Considérant que les trois soumissions reçues sont supérieures à 100 000\$;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* oblige des appels d'offres public pour toute soumission de 100 000 \$ et plus;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf rejette chacune des soumissions reçues pour le remplacement d'une conduite d'eau potable localisée en partie sur la rue des Conifères et sur le Chemin Neuf.

Rés.2013-10-218 Appel d'offres – Construction d'un bâtiment non-chauffé

Considérant que la Ville désire procéder à la construction d'un garage pour les fins d'entretien de véhicules et d'entreposage;

Considérant que deux appels d'offres sur invitation ont été initiés par la Ville, soit l'un pour la construction des fondations pour ce bâtiment et l'autre pour la charpente;

Considérant les recommandations formulées par les conseillers juridiques de la Ville à l'égard de ces processus;

Considérant les dispositions impératives de la *Loi sur les cités et villes* concernant les règles d'octroi de contrat;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE soit rejetée la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la construction des « fondations pour un bâtiment non chauffé » et que le soumissionnaire ayant déposée une soumission en soit avisé.

QUE le conseil mette fin au processus d'appel d'offres pour la charpente relativement audit bâtiment.

QUE le conseil demande à la greffière de procéder à un nouvel appel d'offres, cette fois-ci public, pour l'ensemble de ces travaux.

Rés.2013-10-219 Permanence de monsieur Camil Julien

Considérant qu'à la séance du 10 juin, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Camil Julien à titre de journalier 1;

Considérant que monsieur Camil Julien dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Camil Julien à titre de journalier 1 et le tout effectif au 13 octobre 2013.

Rés.2013-10-220 Employés temporaires pour le déneigement

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Roger Doucet, Camil Frenette, Éric Savard, André Germain, Alexandre Perron, Paul Thibault, Louis Langlois, Danny Blais, Keven Audet, Yoan Rochefort, Tommy Minier et Sébastien Leclerc comme chauffeurs de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2013-10-221 Rémunération du personnel électoral

Attendu que la présidente d'élection a besoin d'embaucher du personnel électoral lors d'une élection municipale (générale ou partielle) et de rémunérer celui-ci;

Attendu qu'un tarif fixé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal décide de fixer la rémunération du personnel électoral municipal, selon les tarifs versés au personnel électoral lors d'une élection provinciale et lorsque certaines fonctions ne se retrouvent pas, à ce moment la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux doit être utilisée;

QUE cette nouvelle application sera en vigueur à compter de la prochaine élection municipale du 3 novembre et elle le demeurera jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

Rés.2013-10-222 Approbation budget, scrutin 3 novembre 2013

Considérant qu'à la fin de la mise en candidature il y a prévision d'un scrutin municipal le 3 novembre 2013;

Considérant que des dépenses sont à prévoir lors de la tenue d'un scrutin municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 20 000 \$ pour la rémunération du personnel électoral, l'achat de matériel, l'impression des bulletins de vote, la parution des avis publics et toutes autres dépenses se rattachant au scrutin municipal.

Rés.2013-10-223 Autorisation signature entente, TransCanada

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente pour les études préliminaires et les relevés techniques avec Oléoduc Énergie Est Ltée.

Rés.2013-10-224 Climat municipalité

Considérant l'élaboration du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

Considérant que 20 actions découlent de ce plan d'action;

Considérant que ces 20 actions sont projetées à court terme, soit dans un horizon 2013-2017;

Considérant que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

Considérant que la Ville de Portneuf a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

Considérant que dans le cadre de ce programme, la Ville de Portneuf doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf adopte une cible volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17,3 % pour la section corporative par rapport à l'année 2009, dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2013-2017 », attendu que les conditions économiques et politiques soient favorables à la mise en place des diverses mesures envisagées.

Rés.2013-10-225 Appui CPTAQ, dossier famille Savard

Considérant que deux lots agricoles appartenant à la famille Savard sont séparés par une ancienne emprise de chemin de fer;

Considérant que 60% du sol est de classe 5 avec roc solide et 40% de classe 7 avec sol pierreux pour le lot au sud de l'ancienne emprise du chemin de fer;

Considérant que cette classe de sol comporte des facteurs limitatifs très sérieux jusqu'à aucune possibilité pour la culture;

Considérant que 80% du sol est de classe 7 avec sol pierreux et 20% de classe 7 avec roc solide au nord de l'ancienne emprise de chemin de fer;

Considérant que cette classe de sol n'offre aucune possibilité pour la culture;

Considérant que le lotissement n'aura aucun effet sur les activités agricoles ou l'environnement;

Considérant que le lotissement pourra avoir un effet économique positif par la vente de chacune des parties;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le morcellement des lots contigus de la famille Savard.

Rés.2013-10-226 Paiement Programme Rénovation Québec

Considérant que la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

Considérant qu'il est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

Considérant que le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Madame Denise Jobin (274, 1 ^{re} Avenue)	11 000.00 \$
--	--------------

Rés.2013-10-227 Développement Portneuvien, fin de parc 10 % (phase 3)

Considérant que l'article 3.2.5 du règlement de lotissement définit les dispositions relativement à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

Considérant que le propriétaire doit s'engager à céder un pourcentage en superficie de terrain ou une somme équivalente à 10% de la valeur des terrains compris dans le plan;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte, que le futur parc, soit situé sur le terrain, au coin des rues des Frênes et des Chênes, et en arrière du lot 2 981 310, tel que démontré sur le plan en annexe.

QUE le propriétaire cèdera, gratuitement, une superficie de terrain et versera une somme en argent afin d'atteindre 10% de la valeur des terrains compris dans le plan.

Rés.2013-10-228 Plan d'affaires, monsieur Gagnon

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Services Bruno Gagnon inc. » pour la réalisation d'un Plan d'affaires pouvant servir à une démarche de la Ville dans le cadre du Programme de cession des ports du ministère des Transports du Canada, tel que proposé le 26 septembre 2013, au montant de 24 541.41 \$ taxes incluses; conditionnel à l'obtention de la contribution de pré-transfert de Transports Canada.

Rés.2013-10-229 Plan stratégique de développement durable

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le plan stratégique de développement durable de la collectivité de Portneuf.

Rés.2013-10-230 Dépôt du rapport d'eau potable

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2012* à être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Rés.2013-10-231 Embauche pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs David Gagnon et Pier-Luc Hounsell comme pompiers volontaires; conditionnel à la réussite du processus interne.

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs Jean-Sébastien Gosselin et Jean-Benoît Piché comme pompiers volontaires réservistes.

Rés.2013-10-232 Modification rés. 2013-08-182, Commission toponymie – Perthuis

Considérant que la résolution 2013-08-182 a été adoptée à la séance du 12 août 2013;

Considérant que la Commission de toponymie a vérifié l'histoire de l'Intendant Bigot et recommande de ne pas rendre hommage à ce personnage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la désignation « Chemin de l'Intendant-Bigot » soit modifiée comme suit :

À partir du Chemin Joseph-Perthuis vers le nord et venant rejoindre ce même chemin et se nommera « **Chemin Antoine-François-Germain** »

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 11 Fin : 20 : 15

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 17 hres.

Maire

Greffière